

L'intérêt envers les *credit unions* s'est accru pendant la crise des années 30. En Nouvelle-Écosse, l'organisation de ces sociétés a été encouragée par des propagandistes de l'Université St-François-Xavier, qui ont remporté beaucoup de succès. Les directeurs des maisons industrielles du Canada se sont aperçus que ces sociétés pouvaient rendre service à leurs employés. Dans l'espace de quelques années, une législation appropriée fut adoptée dans toutes les provinces et l'on encouragea l'organisation de *credit unions* dans l'industrie et dans les agglomérations rurales. Le mouvement des caisses populaires entra alors dans un état d'évolution rapide qui se poursuit encore. Les *credit unions* et les caisses populaires comptent maintenant plus de membres et possèdent un actif plus élevé que tous les autres genres de coopératives mises ensemble. En 1966, le nombre des caisses populaires s'élevait à 4,871 et celui des membres à 3,953,200; leur actif total est de 2.9 milliards de dollars. La province de Québec, qui vient encore en tête, compte le tiers de toutes les caisses populaires du pays, la moitié du nombre global des membres et plus de 50 p. 100 de l'actif.

Il existe des *credit unions* et des caisses populaires centrales dans toutes les provinces. Elles servent de dépositaires pour l'excédent de leurs caisses locales membres, prêtent de l'argent à leurs membres et, dans certain cas, aux autres organisations coopératives. Les membres des caisses centrales sont surtout des caisses populaires locales mais dans certaines provinces, la caisse centrale comprend des coopératives et elle est désignée comme société coopérative de crédit. En 1966, on comptait 28 caisses populaires centrales et sociétés coopératives de crédit au Canada. Quelques-unes d'entre elles desservaient une petite région, et d'autres des provinces entières. Leur actif total s'élevait à 407 millions de dollars, y compris des placements de 190 millions et des prêts de 126 millions aux membres. Les montants d'argent déposés par les sociétaires se chiffraient par 299 millions et, au cours de l'année, les caisses centrales ont prêté 265 millions aux membres.

L'activité de la *Canadian Co-operative Credit Society*, organisée en 1953, se déroule sur le plan national comme organisation centrale de crédit pour le mouvement coopératif. Ses membres comprennent les sociétés coopératives provinciales de crédit, ou les caisses populaires centrales et les coopératives de gros.

En 1966, il y avait au Canada deux sociétés fiduciaires coopératives, soit la Société fiduciaire du Québec, affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins et la *Co-operative Trust Company Limited* en Saskatchewan, dont l'actif combiné s'élevait à environ 60 millions de dollars. Ces sociétés fournissent sur une base coopérative le même genre de services que ceux généralement offerts par les sociétés fiduciaires comme l'administration des successions, les fidéi-commis des sociétés constituées légalement et autres, les prêts hypothécaires et les dépôts garantis. A la fin de 1967, la *Co-operative Trust of Saskatchewan* fut légalement constituée par le Parlement canadien et, en 1968, elle a accepté des membres et offert ses services au-delà des frontières de la Saskatchewan sous le nom de *Co-operative Trust Company of Canada*.

A la fin de 1966, la *Landmark Credit Limited* et la *Landmark Savings and Loan Association*, deux organisations affiliées légalement constituées en Ontario en 1962 et 1965 respectivement, et destinées à fournir des premières et des deuxièmes hypothèques aux sociétaires des caisses populaires, possédaient un actif total combiné de trois millions de dollars.